

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Francis PETRICIG.

Étaient excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOURDAIN), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. BOTELLA).

Objet : Commissions du Syndicat Intercommunal Murois

Vu l'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que le comité syndical peut former des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

Vu la délibération D 20 04 16 du 8 juillet 2020 relative à la composition des commissions du Syndicat.

Vu la démission de Monsieur THEVENON, conseiller municipal de Saint Laurent de Mure et délégué intercommunal siégeant dans les Commissions Association et Travaux du Syndicat.

Monsieur le Président rappelle que la commission Association est composée de 6 membres et la commission Travaux est composée de 4 membres. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouvel élu.

Monsieur le Président présente les candidats aux deux Commissions susmentionnées :

- **Commission Association** : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Martine GAUTHERON, Aurélia DUCHET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI.
- **Commission Travaux** : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Jacques GOLIASSE, Francis PETRICIG.

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les membres de la commission association : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Martine GAUTHERON, Aurélia DUCHET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI.

- **DESIGNE** les membres de la commission travaux : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Jacques GOLIASSE, Francis PETRICIG.
- **PRECISE** que la commission finance reste inchangée et composée comme suit : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jean-Pierre JOURDAIN, Jacques GOLIASSE, Michel JEANNOT.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 juin 2022

Le Président


Henri MONTELLANICO

